

Être partenaire de la Chouc' c'est :

Soutenir la spécificité d'un théâtre régional vivant
Devenir partenaire privilégié d'un théâtre renommé
Contribuer à l'émergence de nouveaux talents
Être acteur de l'activité culturelle en Alsace

Les + de la Chouc'

En étant mécène de la Chouc', vous bénéficiez :
De l'organisation de soirées privées au sein du théâtre
De tarifs privilégiés sur l'ensemble des spectacles
De cadeaux totalement Chouc'

Le + pour les entreprises : une visibilité sur l'ensemble de nos supports de communication

Pour les entreprises et les particuliers, la loi du mécénat du 1^{er} août 2003, vous permet de déduire une partie non négligeable du don de votre impôt.

Pour les particuliers, votre don vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à **66 %** de son montant (dans la limite de **20 %** du revenu imposable).
Ex : Pour un don de 50 €, coût net après déduction fiscale : 17 € (vous déduisez 33 € de votre imposition). Pour un don de 100 €, coût net après déduction fiscale : 34 € (vous déduisez 66 € de votre imposition).

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, la loi permet de bénéficier d'une déduction fiscale égale à **60 %** du montant du don dans la limite de **0.5 % du CA annuel**.

Comment devenir partenaire ?

Deux possibilités :

Par courrier en renvoyant le coupon ci-joint rempli et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de la Choucrouterie.

Par téléphone au 03 88 36 07 28 par carte bancaire du mercredi au vendredi de 10h30 à 12h30 et 14h00 à 19h00.

Vous recevrez ensuite par courrier votre carte de membre accompagnée du reçu fiscal.

Contact :
Estelle au 03 88 36 07 28
ou estelle@theatredelachouc.com

Bulletin de mécène

Théâtre de la Choucrouterie
20 rue Saint-Louis
67000 Strasbourg



Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Entreprise :

Téléphone :

Email :

Montant du don :